

copie conforme à l'original le 25/05/2019
F. ROYER Président ACCA



A.C.C.A. du CHAMBON sur LIGNON

Mairie « Espace des Droits de l'Homme » 43400 Le Chambon-sur-Lignon.
Association Loi 1901 n° W433001121, en date du 1 juillet 1971, modifiée le 10 décembre 2004, modifiée le 21 septembre 2018.
N°SIREN 793 230 905. N°SIRET 793 230 905 000 10
APE : 9499Z
Acca43400@gmail.com
<https://www.acca43400.com/>

Procès Verbal Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 25/05/2019.

Après avoir procédé au pointage, le Secrétaire a vérifié que sur 66 membres inscrits et à jour de leur cotisation,

34 sont présents, 8 représentés, 24 sont absents ou excusés.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président ouvre les travaux.

Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Il demande une pensée et une minute de silence pour tous ceux qui nous ont quittés au cours de l'année dont Jeannot Lebrat, Jordan Bruas et Madame Gast et tous les autres chasseurs ou non, présente ses sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

1°) Approbation du procès-verbal, diffusé antérieurement, de l'assemblée générale du 24 juin 2018

Votes contre = 0
Abstentions = 0
Votes pour = 42

Le procès-verbal de l'AGO du 24/06/2018 est adopté à l'unanimité.

2°) Approbation du rapport moral du Président : Franck ROYER

- Période d'apprentissage et de formation du nouveau Conseil d'Administration et du nouveau Président.

Remerciements et Honneurs aux anciens, et en particulier, à Robert NOUVET, 16 ans de Présidence et 50 ans de bureau.

- **Les 3 axes du Président :**

1. La communication et la promotion de la chasse (institutions, écoles, jeunes, autres usagers de l'espace communal) défendre la chasse, l'expliquer, et nous placer comme acteur et écologiste.



A.C.C.A. du CHAMBON sur LIGNON

Mairie « Espace des Droits de l'Homme » 43400 Le Chambon-sur-Lignon.
Association Loi 1901 n° W433001121, en date du 1 juillet 1971, modifiée le 10 décembre 2004, modifiée le 21 septembre 2018.
N°SIREN 793 230 905. N°SIRET 793 230 905 000 10
APE : 9499Z
Acca43400@gmail.com
<https://www.acca43400.com/>

Avoir une information entre nous moderne et efficace (après quelques réglages....) Important de mettre à jour les n° de tél et les adresses mail.

2. La collaboration avec les autres ACCA et avec nos agriculteurs et exploitants forestiers.
 3. La formation à la sécurité. Les battues trop de négligence (les postes ne sont plus numérotés, on ne respecte pas les annonces début, fin de traque, gibiers - pas de consignes de tir avant les battues – beaucoup quittent leur poste...., Etc...) Il n'y aura pas cette année de battues si tout ça n'est pas mis en place cet été....
- Le prix des cartes reste inchangé pour la prochaine saison. (Carte à 100 € en 2020/2021). Tout augmente ...sans compter les indemnités à verser à la FDC 43 par solidarité cette année et l'année prochaine. Nous aurons en décembre prochain 1 400 € à verser à la FDC et au moins autant en 2020, cela nous annule nos subventions.
 - Cartes d'invitation inchangées. A partir du 1^{er} octobre - 1 carte gratuite par invité. 1 carte gratuite par invitant. Carte temporaires payantes carte journalière = 10 €, 2 payantes , 1 gratuite.
 - Action contre les dégats du grand gibier (le nourrissage est formellement interdit – agrainage en cours de négociation).
 - Le rendu des tableaux n'est pas fiable, beaucoup ne sont pas remplis par négligence, on lâche du gibier, on ne peut rien analyser.... Des efforts sont à faire.....(une boîte à lettre existe maintenant au chalet....)
 - Jours de chasse hebdomadaires inchangés : Lundi, mercredi, jeudi, samedi.
+ Jours fériés.
Heures d'ouverture et de fermeture : pas de dispositions particulières.
 - Aménagement du territoire, finition des cultures à gibier – corvée de bois, le 1^{er} juin prochain 8 h 00 au chalet « Les Régalis » - corvée de nettoyage du chalet (même date le 1^{er} juin) – réfection et remise en place des postes numérotés (date à déterminer).
 - Nouveau permis de chasser, attention plus de chasse département limitrophe, Etc...
 - Concours de pétanque de l'ACCA : 22 juin prochain au boulodrome du Chambon.

Gibier sédentaire

- **Lièvre** : Période de 10 semaines consécutives depuis l'ouverture. Jours de chasse hebdo : Dimanche, uniquement le lundi de l'ouverture, samedi). Les dispositions particulières sont les mêmes que la saison passée.
- **Lapin** : Dimanche, jeudi, samedi.(1/jour/chasseur)
- **Faisan** : Dimanche, jeudi, samedi. (2 faisans/jour/chasseur)
- **Perdrix** : l'ACCA est en dehors du périmètre de gestion perdrix. (2perdrix/jour/chasseur)
- **Col vert** **uniquement** : Dimanche, jeudi, samedi). (2 col verts/jour/chasseur) (Voir résolution 5)



A.C.C.A. du CHAMBON sur LIGNON

Mairie « Espace des Droits de l'Homme » 43400 Le Chambon-sur-Lignon.

Association Loi 1901 n° W433001121, en date du 1 juillet 1971, modifiée le 10 décembre 2004, modifiée le 21 septembre 2018.

N°SIREN 793 230 905. N°SIRET 793 230 905 000 10

APE : 9499Z

Acca43400@gmail.com

<https://www.acca43400.com/>

- **Oiseaux de passage** : Conformément à l'arrêté ministériel. Dimanche, lundi, mercredi, jeudi, samedi. Caille cette année à l'ouverture anticipée ? (voir résolution 6). Autres gibiers d'eau que le col vert.
- **Chasseurs à l'approche** : Chaudier, Bernard Romain, Camata, Nouvet, Charroin, P. Genest.
- Introduction à l'actualisation nécessaire de notre règlement intérieur et de chasser. (voir résolution 4°)
Pour le grand gibier, voir règlement de chasser saisonnier et nouveau règlement Intérieur et de chasser.
Plan de tir chevreuil = 37

Passage au vote sur le rapport moral du Président :

Votes pour = 40

Votes contre = 0

Abstentions = 2

Le rapport moral du Président est adopté à une grande majorité.

3°) Compte rendu financier : Jean-Pierre CAMATA.

Désignation de 2 assesseurs : JP Franc, P Russier.

Présentation du bilan saison 2018/2019

Passage au vote sur les comptes du trésorier

Votes pour = 42

Votes contre = 0

Abstentions = 0

Les comptes du Trésorier sont adoptés à l'unanimité. (copie certifiée conforme en annexe 1)

Présentation du bilan prévisionnel saison 2019/20

Passage au vote sur le budget prévisionnel

Votes pour = 42

Votes contre = 0

Abstentions = 0

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité. (copie certifiée conforme en annexe 2)



A.C.C.A. du CHAMBON sur LIGNON

Mairie « Espace des Droits de l'Homme » 43400 Le Chambon-sur-Lignon.

Association Loi 1901 n° W433001121, en date du 1 juillet 1971, modifiée le 10 décembre 2004, modifiée le 21 septembre 2018.
N°SIREN 793 230 905. N°SIRET 793 230 905 000 10

APE : 9499Z

Acca43400@gmail.com

<https://www.acca43400.com/>

4°) Première Résolution : modification et actualisation du règlement intérieur et de chasser.

Présentation des modifications : Emmanuel Chaudier Vice-président.

Votes pour = 31

Votes contre = 12

Abstentions = 1

Le règlement Intérieur et de chasser de l'ACCA est adopté à la majorité absolue.

(copie certifiée conforme en annexe 3)

5°) Deuxième résolution : Col vert classé gibier sédentaire : (voir nouveau règlement intérieur et de chasser)

Votes pour = 21

Votes contre = 19

Abstentions = 1

La résolution est adoptée à la majorité.

6°) Troisième résolution : Ouverture anticipée de la caille.

Votes pour = 22

Votes contre = 2

Abstentions = 10

La résolution est adoptée à la majorité.

7°) Quatrième résolution : Carte temporaires payantes carte journalière = 15 €, 2 payantes , 1 gratuite.

Votes pour = 20

Votes contre = 22

Abstentions = 2

La résolution est rejetée à la majorité.

8°) Présentation des gardes-chasse particuliers à l'AGO par le Président : Bertrand GIRARD, Georges CHARROIN.

Votes pour = 42

Votes contre = 0

Abstentions = 0

La résolution est adoptée à l'unanimité.



A.C.C.A. du CHAMBON sur LIGNON

Mairie « Espace des Droits de l'Homme » 43400 Le Chambon-sur-Lignon.
Association Loi 1901 n° W433001121, en date du 1 juillet 1971, modifiée le 10 décembre 2004, modifiée le 21 septembre 2018.
N°SIREN 793 230 905. N°SIRET 793 230 905 000 10
APE : 9499Z
Acca43400@gmail.com
<https://www.acca43400.com/>

9°) Questions diverses :

Aucune lettre ou demande de membre de l'association ne sont parvenues au secrétariat. Le Président interroge l'assemblée : des questions et/ou des précisions doivent-elles être apportées ?
Personne ne demande la parole.

Remise des honneurs : Monsieur CONVERS, Monsieur NOUVET.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de l'association.
L'assemblée générale se termine par le pot de l'amitié.

Le Président :

Le secrétaire :

Le trésorier :

ANNEXE 1 - Bilan saison 2018/2019 copie certifiée conforme.

ANNEXE 2 - Bilan prévisionnel saison 2019/20 copie certifiée conforme.

ANNEXE 3 - Nouveau règlement intérieur et de chasser copie certifiée conforme.

